

Bureau : Gestion collective

Affaire suivie par :

Sylvie CHARRA

Tél : 04 77 81 41 56

Mél : ce.ia42-mouvindra@ac-lyon.fr

11, rue des Docteurs Charcot

42024 Saint-Etienne cedex 2

Saint-Etienne, le 20 octobre 2025

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants
du 1er degré public du département de la Loire

Objet : mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré, phase interdépartementale, rentrée scolaire 2025.

Référence : note de service publiée au bulletin officiel n° 39 du 16 octobre 2025.

J'attire votre attention sur la parution au bulletin officiel n° 39 du 16 octobre 2025 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo39-0> de la note de service concernant le mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré consultable sur le site du ministère à l'adresse suivante <https://www.education.gouv.fr/>

La présente note de service rappelle quelques points de vigilance relatifs au déroulement du mouvement interdépartemental.

I – CALENDRIER GENERAL

Ouverture de l'application Siam permettant aux enseignants de saisir leurs vœux de mutation interdépartementale	Du mercredi 5 novembre 2025 à midi au mercredi 26 novembre 2025 à midi
Date limite d'envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives aux directions des services départementaux de l'éducation nationale : ce.ia42-mouvindra@ac-lyon.fr	Jeudi 11 décembre 2025 au plus tard

⚠ L'absence de transmission de la confirmation de demande au plus tard le 11 décembre 2025 entraînera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat.

Date limite de réception par les services départementaux des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale	Lundi 12 janvier 2026 au plus tard
Affichage des barèmes initiaux dans Siam pour vérification par les enseignants	Mercredi 14 janvier 2026
Phase de demandes de correction des barèmes initiaux formulées par les enseignants et traitement des demandes par les services départementaux	Du mercredi 14 janvier 2026 au mercredi 28 janvier 2026
Date limite de réception par les services départementaux des demandes d'annulation de participation	Mardi 3 février 2026 au plus tard
Les barèmes sont arrêtés définitivement par les services départementaux. Ils ne sont plus susceptibles d'appel	Mercredi 4 février 2026
Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation	Mercredi 11 mars 2026 à midi

⚠ Les participants au mouvement recevront le mercredi 11 mars 2026 le résultat de leur demande de mutation par messagerie I-Prof.

A l'issue, les personnes non satisfaites pourront solliciter une mobilité via Exeat et Ineat.

II – SAISIE DES VOEUX ET VALIDATION DE LA DEMANDE

La saisie des vœux est un acte personnel. Il est important que vous procédiez vous-même à cette opération afin d'éviter toute omission ou erreur d'enregistrement.

Méthodologie

- Accéder au portail ARENA :

<https://portail.ac-lyon.fr/arena>

accessible sur tout poste informatique via internet par l'application I-Prof :

6 départements différents peuvent être demandés, classés par ordre préférentiel de 1 à 6.

- Cliquer sur :

- le lien **Gestion des personnels**
- **I-prof Enseignant** afin d'accéder à votre dossier
- le bouton « **Les services** »
- le lien « **Siam** » pour accéder à Siam 1^{er} degré pour :
saisir des vœux de mutation, consulter les éléments du barème et les résultats du mouvement interdépartemental.

Attention : *Si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.*

Pour rappel : Les points de bonification sont indiqués dans les lignes directrices de gestion ministérielles publiées au Bulletin officiel spécial n° 5 du 31 octobre 2024.

III – PLATEFORME INFO MOBILITE

Pour tout renseignement, vous aurez la possibilité d'appeler, à partir du :

Mardi 4 novembre 2025 et jusqu'au mercredi 26 novembre 2025,

la plateforme Info mobilité ministérielle accessible les jours ouvrés entre 9 h 00 et 18 h 30 au **01.55.55.44.44**.

Vous pourrez également joindre la division du personnel premier degré public de la DSDEN de la Loire au :
04 77 81 41 56 ou 04 77 81 41 49 ou par mail à l'adresse ce.ia42-mouvitra@ac-lyon.fr

IV – SITUATIONS PARTICULIERES



Attention :

Les pièces seront à transmettre en priorité par voie électronique **avant le Jeudi 11 décembre 2025 au plus tard** au :

Service social du personnel :

ce.ia42-ass@ac-lyon.fr

Ou

Service de médecine préventive :

ce.ia42-medper@ac-lyon.fr

Thierry DICKELÉ